



Tout le monde a entendu parler de la Grande barrière australienne, mais connaissez-vous le Grand récif de Fidji ?

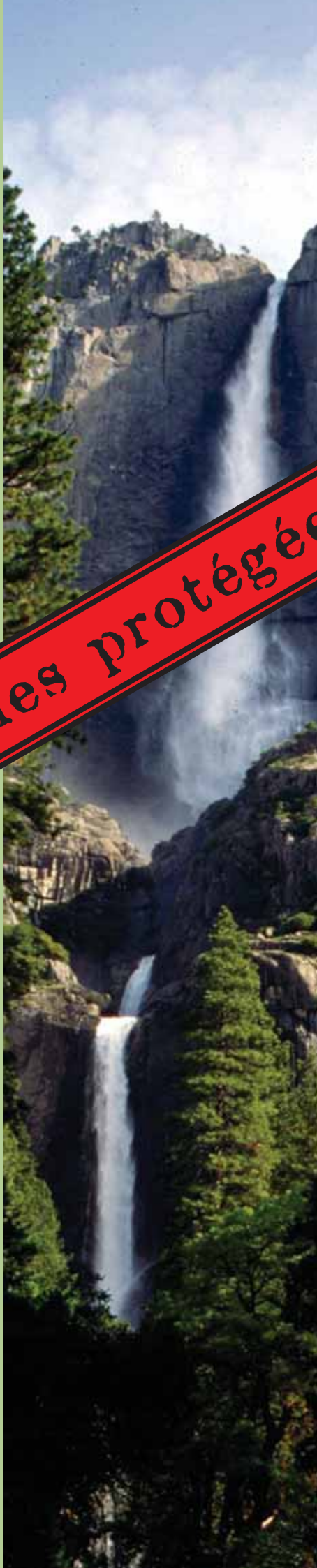
Encore mal exploré, il couvre 20 millions d'hectares de Pacifique au large de Fidji et contient une diversité biologique extraordinaire. C'est en tout cas ce que nous sommes en train de découvrir. La première étude complète du récif, effectuée en 2005, a mis en lumière des milliers d'espèces jusqu'ici inconnues et des habitats de mangrove insulaire exceptionnels.

Malheureusement, l'étude a également révélé de graves menaces, dont la surpêche, la pêche illégale et au poison, et le dragage du sable.

Fidji a réalisé que ces pratiques menaçaient son patrimoine, les moyens d'existence de sa population et le développement de l'écotourisme. Les chefs de 40 villages de pêcheurs ont alors travaillé en collaboration avec des associations locales et internationales afin de créer les premières aires marines protégées du pays sur le Grand récif.

Le pays a décidé de créer un vaste réseau de sanctuaires marins couvrant 30 % de ses eaux territoriales. En tout, 39 millions d'hectares seront protégés – soit une superficie pratiquement égale à celle du Zimbabwe. Ces sites comprendront notamment des zones sous tabou permanent où la pêche et toute autre exploitation des ressources marines seront interdites.

L'exemple de Fidji est important parce que les mers sont encore rarement la cible des efforts de conservation. En 1987, le rapport Brundtland – à l'origine du concept de développement durable – demandait à ce que 12 % de la surface terrestre soient protégés. Malgré l'immense scepticisme soulevé à l'époque par cette proposition, l'objectif fut atteint en quinze ans. En ce qui concerne les océans, seul 1 % de leur surface mondiale bénéficie d'une protection similaire.



Dès l'aube de l'humanité, nous avons protégé certains sites particuliers. Cela fait des milliers d'années, par exemple, que l'on vénère les bosquets sacrés des Indes et le mont Olympe en Grèce. Plus tard, les monarches ont commencé à réserver certaines forêts et landes pour leur chasse personnelle. Les sites protégés de l'ère moderne sont apparus dans la deuxième moitié du 19^e siècle, avec la création des parcs nationaux de Yellowstone et Yosemite aux États-Unis.

Au départ, les parcs ont été créés pour protéger un paysage spectaculaire et dans un but récréatif. Bientôt, ils ont commencé à inclure les écosystèmes riches en biodiversité et en habitats d'espèces menacées.

Aujourd'hui, les quelque 102 000 zones protégées du monde couvrent plus de 18,8 millions de kilomètres carrés.

On considère malheureusement que 80 % d'entre elles ne sont protégées qu'en théorie et d'ailleurs elles ne sont pas gérées de manière active. Les écologistes demandent à ce que les sites protégés actuels soient mieux gérés et qu'on en crée de nouveaux. Ils mettent l'accent sur tous les bénéfices importants que représentent ces sites en plus de la protection de la biodiversité – comme la sauvegarde des ressources en eau et la protection contre les inondations.

L'évolution du climat nécessite aujourd'hui la création de « couloirs biologiques » reliant les parcs naturels entre eux et qui permettront aux espèces de se déplacer au fur et à mesure qu'évolue le climat. Les gouvernements du Cameroun, de République Centrafricaine, du Tchad, de République Démocratique du Congo, de Guinée équatoriale et de République du Congo se sont lancés dans cette aventure. Un accord d'un type nouveau, signé en 2005 entre pays voisins, va protéger officiellement l'exceptionnelle forêt du centre de l'Afrique – et plus de 7,5 % du bassin du Congo – zone où la biodiversité pourrait même se révéler plus riche que celle de l'Amazonie. L'accord permettra, au sein d'une même forêt mais indépendamment des frontières nationales, de lutter efficacement contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage – qui mettent en péril les moyens d'existence et la culture des communautés locales de pygmées.

